

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Laissez-vous mourir la biologie médicale de proximité ?

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la définition puis de la mise en place d'une nouvelle politique de santé visant à maintenir les équilibres financiers de notre système de soins, gage de sa pérennité, votre gouvernement a engagé, au cours de la législature qui s'achève, une réforme en profondeur de la « biologie médicale ».

Elle a connu son point d'orgue avec l'Ordonnance du 13 janvier 2010 et a pour ambition de faire de notre profession l'une des plus performantes, des plus efficaces et, budgétairement l'une des plus efficaces des pays développés – un modèle à l'échelle européenne – tout en conservant **l'essence de nos valeurs : être au service de nos patients tant dans le secteur public que privé**. Il s'agit d'une restructuration complète de la Biologie médicale, tant à l'hôpital qu'en ville.

Notre volonté de participer activement, forts de ces valeurs, à cette démarche ne s'est jamais démentie. Chaque fois que cela était possible, nous avons milité pour le renforcement du caractère médical de notre discipline qui permet de **maintenir le patient au cœur de cette politique moderne de santé**.

A ce titre, les biologistes médicaux participent à l'animation des territoires de santé, assurent effectivement la « permanence des soins », sont des acteurs majeurs de la sécurité sanitaire. Les Biologistes médicaux libéraux accueillent, chaque jour, dans leurs laboratoires 350 000 de nos concitoyens, interviennent dans près de 70% des diagnostics médicaux ; leurs confrères biologistes hospitaliers sont, pour leur part, les piliers des établissements de soins.

Certes, le texte de l'Ordonnance, par son ampleur, ne pouvait, dans sa rédaction initiale, être parfait. Il est rapidement apparu à l'ensemble des acteurs que des aménagements seraient nécessaires.

Il convenait notamment de corriger les imperfections qui permettent, encore aujourd'hui, à des fonds financiers spéculatifs, dont les préoccupations sont manifestement étrangères à la santé publique, de faire main basse sur notre secteur. La « rationalisation économique » qui les pousse, chaque jour d'avantage, au regroupement des plateaux techniques et éloigne les patients de cette « offre de soins » ne permet déjà plus, ici ou là, essentiellement dans certains territoires ruraux ou semi ruraux, de faire face à des urgences – la genèse de risques sanitaires majeurs. Un fait : ces fonds d'investissement détiennent 30% des laboratoires de biologie médicale. Il y a deux mois, ils n'en détenaient que 25%.

Il est aussi apparu nécessaire de mettre en place des outils modernes et éthiques de financement, propres à faciliter la transmission de nos structures aux jeunes professionnels dans des conditions décentes et performantes et permettre les très lourds investissements induits par cette réorganisation et le mécanisme d'accréditation.

Les biologistes médicaux se sont engagés avec force et détermination sur ce chemin, avec votre soutien et celui de votre gouvernement, assurés que ces aménagements seraient adoptés avant la fin de cette législature.

A cet effet, un dernier projet - étranger aux querelles partisanes - a été récemment adopté à l'Assemblée Nationale sous l'impulsion des groupes UMP et Nouveau Centre. Lors de la dernière Conférence des Présidents du Sénat, la représentante du groupe UMP a clairement rappelé son soutien au texte. Le rôle constructif du parti socialiste a été apprécié par les biologistes médicaux. Le groupe EELV s'est associé à cette démarche. Le groupe communiste, vient, lui aussi, d'apporter un soutien ferme à cette proposition de loi. **Donc, un consensus existe.**

Dans un courrier daté de ce mois, votre chef de cabinet, M. Guillaume Lambert, nous a réaffirmé, et à travers nous, l'ensemble des biologistes médicaux français, votre volonté dans des termes non équivoques : **«... le Chef de l'Etat et son Gouvernement apportent leur soutien à la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale...»**.

Pourtant, alors que ce texte bénéficiant d'un large consensus, a été voté le 26 janvier dernier à l'Assemblée Nationale, celui-ci n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour du Sénat.

S'agissant d'un sujet de santé publique, sauf à vouloir ménager certains intérêts particuliers, ce que nous ne pouvons nous résoudre à envisager, nous ne comprenons pas la raison de l'embarras de certains membres du gouvernement à intervenir activement en faveur de son adoption.

Profondément inquiets, les biologistes médicaux libéraux et hospitaliers sont donc contraints, aujourd'hui, de s'en remettre à votre sagesse et à votre autorité pour qu'il soit voté avant la fin de la législature.

Il y a urgence !

Nous comprenons que vous entendiez être jugé sur des faits, sur votre capacité à donner corps à vos fortes convictions. L'occasion vous en est ici donnée. La question est simple : souhaitez-vous, alors que l'achèvement de ce chantier - que vous avez initié - n'a jamais été aussi proche, échouer si près du but ?

Votre action sera votre réponse, Monsieur le Président...



François Blanchecotte
Président du Syndicat des Biologistes